



# DNC -Vaccination

19/12/2025

# Point de situation:

Au 19/12/25: 113 foyers

Les derniers foyers:

09/12: 1 foyer Ariège

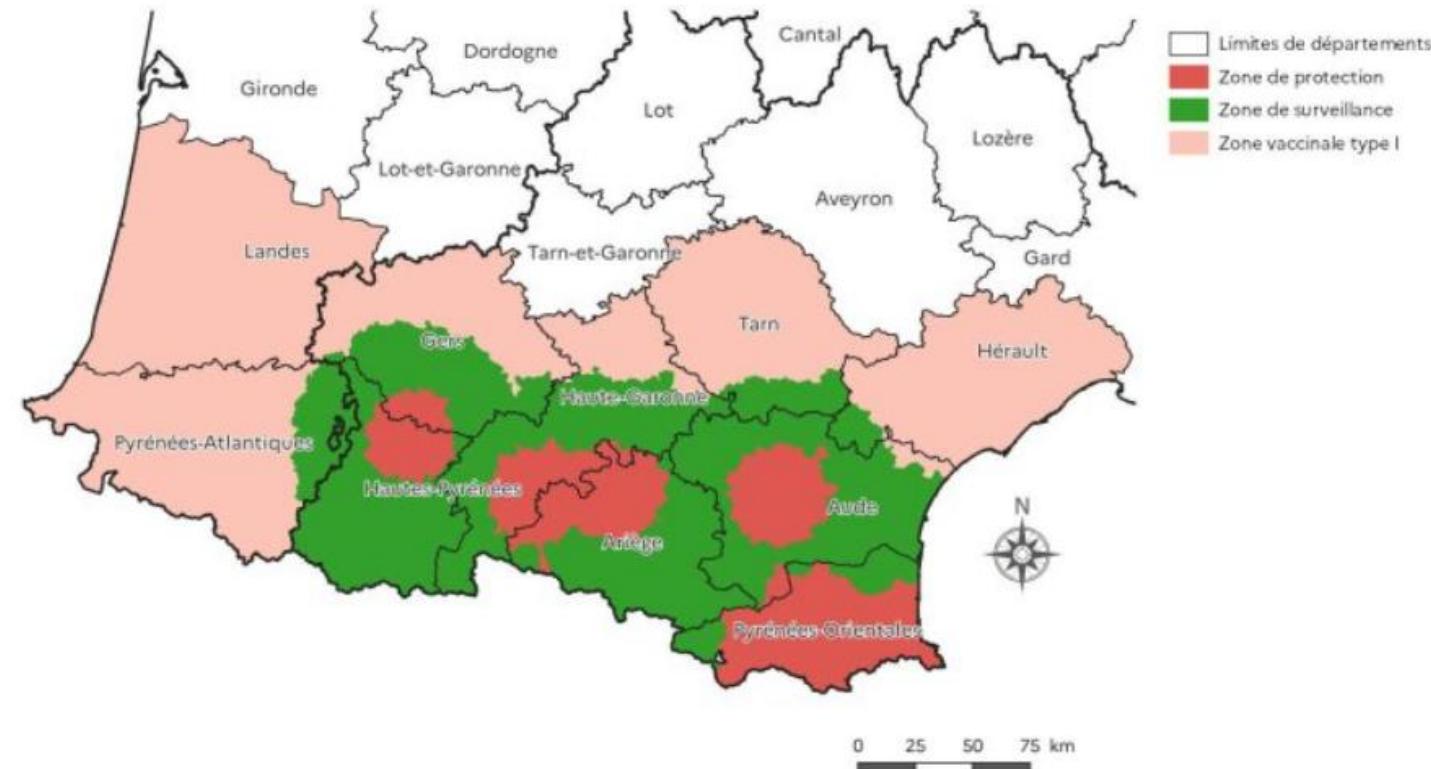
10/12: 1 foyer Haute-Pyrénées

12/12: 1 foyer Haute-Garonne

14/12: 1 foyer Aude



DNC : Zones réglementées en Occitanie et Nouvelle-Aquitaine et zone vaccinale type I

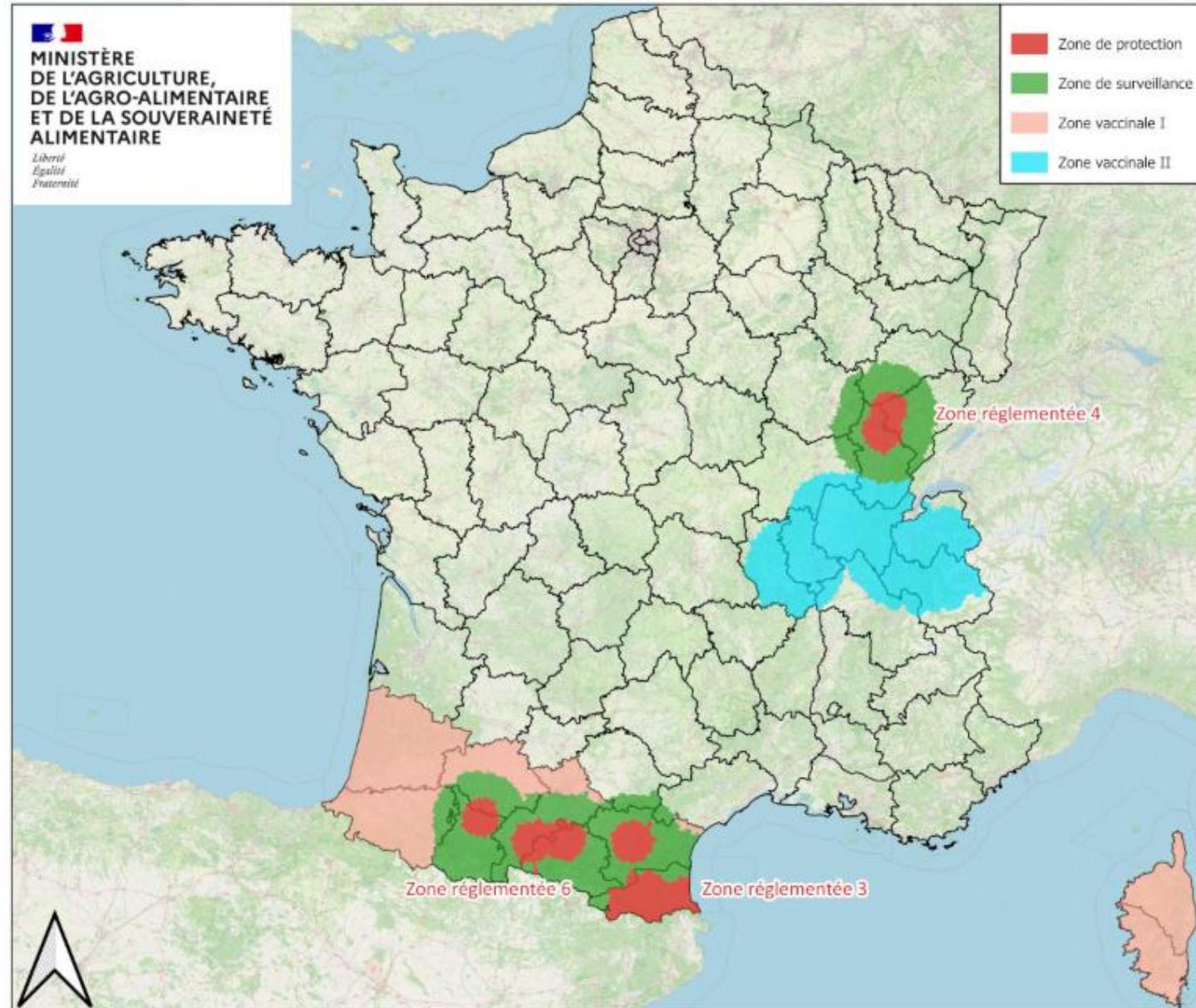


Sources : IGN – Admin Express®, 2025, MAASA

Réalisation : SRISET

Date : décembre 2025

## Zones réglementées et vaccinales suite aux foyers DNC en France



# La vaccination

# Caractéristiques du vaccin

- Posologie : injection unique de 1ml par voie SC au niveau de l'encolure
- Mise en place d'une immunité complète : 21 jours.
- Durée de l'immunité : 12 mois.
- Conditionnement : 20ml, 100ml (lyophilisat + solvant)
- Temps d'attente :
  - Viande et abats : 0 jours.
  - Lait : 0 jours.

Les veaux issus de mères valablement vaccinés peuvent être vaccinés à partir de 4 à 6 mois



**Transmission mécanique = une aiguille par animal**



Efficacité prouvée du vaccin

# Effets secondaires et pharmacovigilance

## ○ Effets secondaires

- Réaction locale au site d'injection
- Hyperthermie transitoire
- Chute de production laitière
- Avortements
- Syndrome Neethling

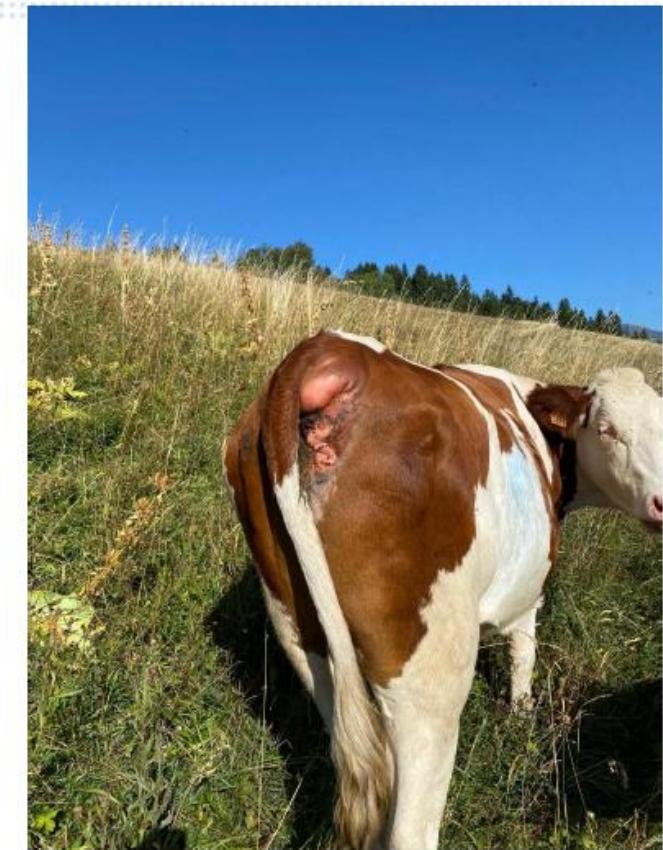
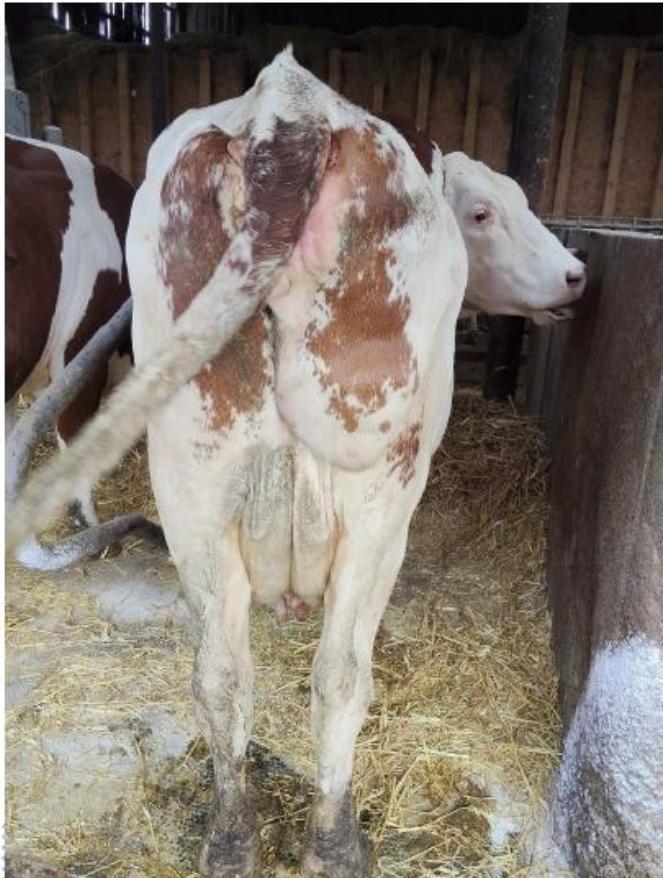
## ○ Pharmacovigilance

**Insister au moment de la vaccination sur l'importance de la surveillance/déclaration de ces effets secondaires**



Syndrome de Neethling : ressemble aux signes cliniques de la maladie (présence de nodules) mais une analyse PCR permet de différencier les lésions dues au vaccin ou dues à la maladie

# Effets secondaires et pharmacovigilance



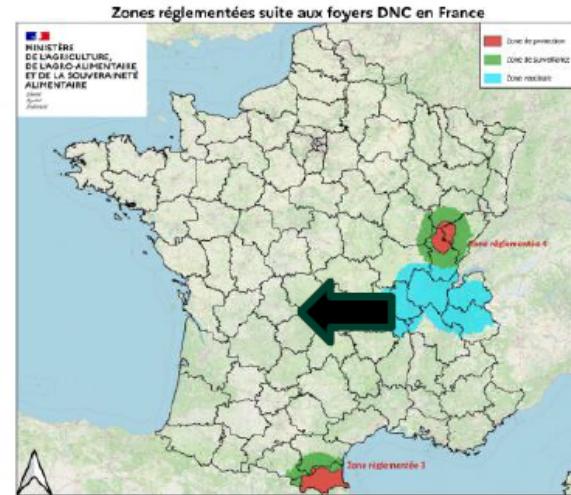
# ZV: les contraintes aux mouvements

# Zone vaccinale étendue

- Pas de vaccination volontaire : vaccination de tous les bovins présents quelque soit leur âge et tous les cheptels (46 400 Bovins sur le département)
- Circulation libre à l'intérieur de la zone vaccinale et sortie vers abattoirs possible
- Sortie des bovins possible de la zone :
  - 28j après injection pour chaque bovin
  - Détention du bovin depuis au moins 28j dans le cheptel
  - Vaccination de 95% des cheptels de la zone et 75% des bovins présents

# Rappel

## Conditions de départ des bovins depuis la zone vaccinale vers la zone indemne française

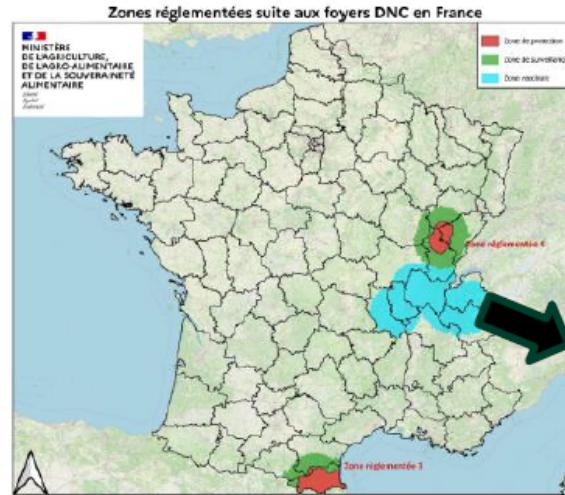


Tous les éleveurs de la zone vaccinale peuvent envoyer des bovins en zone indemne en France, sous réserve de remplir les conditions ci-dessous, en plus des conditions habituelles :

1. **Examen clinique** des bovins de l'envoi et de l'unité épidémiologique par un vétérinaire sanitaire 48h avant mouvement ;
2. **Détention depuis au moins 28 jours** au sein de l'élevage d'origine ;
3. **Vaccination contre la DNC depuis au moins 28 jours** des bovins de l'envoi et de l'unité épidémiologique ou veaux nés de mères valablement vaccinées ;
4. **Laissez-passer sanitaire (LPS)** délivré par la DD(ec)PP

# Rappel

## Conditions de départ des bovins depuis la zone vaccinale vers d'autres Etats Membres



**Six conditions générales** imposées par le Règlement Européen 2023/361 pour toutes destinations

1. **Autorisation de l'EM** de destination et de transit pouvant ajouter des conditions additionnelles ;
2. **Examen clinique** des bovins de l'envoi et de l'unité épidémiologique par un vétérinaire sanitaire ;
3. **Détention depuis au moins 28 jours** au sein de l'élevage d'origine ;
4. **Vaccination depuis au moins 28 jours** des bovins de l'envoi et de l'unité épidémiologique ou veaux nés de mères valablement vaccinées ;
5. **Absence foyer depuis au moins 3 mois dans les 20km** autour de l'établissement d'origine ;
6. **Vaccination depuis au moins 60j dans les 50km** autour de l'établissement d'origine de tous les bovins détenus dans la ZV, ou couverture par l'immunité maternelle.

# Conditions additionnelles de départ des bovins depuis la zone vaccinale vers l'Italie

1. Examen clinique par un vétérinaire 24h avant envoi du lot.
2. Traitement des bovins au moins 10 jours avant envoi contre les vecteurs et protection maintenue jusqu'au transport.
3. Test sanguin par PCR avec réception des résultats (négatifs) avant envoi.

Au 19/12/25: pas d'accord signé avec l'Espagne donc pas d'export de bovin vacciné

# En résumé:

Je ne vaccine pas :

**Bénéfices :**

- Accès aux marchés maintenus
- Pas d'effets secondaires du vaccin
- Possibilité de ne jamais avoir à vacciner si la situation se stabilise

**Risques :**

- Risque de passage en ZR zone réglementée (avec interdiction totale des mouvements)
- ne pas être protégé au printemps (reprise vectorielle)

Je vaccine:

**Bénéfices:**

- Je protège mon troupeau
- Vaccination plus facile à mettre en place pendant l'hiver

**Risques :**

- Effets secondaires du vaccin
- Blocage temporaire pour sortir de la zone et du pays pendant a minima 5 mois
- Impact économique sur les prix de vente et changement de catégories des animaux